

OBJET DE LA DELIBERATION

Autorisation du Conseil Municipal au Maire pour engager les investissements 2017 du budget annexe Parc communal de logements, M14 (03/15-01-2018)

Les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales citées dans la délibération précédente, s'appliquent également aux budgets annexes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'en faire également usage pour le budget annexe Parc communal de logements, M14.

Montant des dépenses d'investissement 2017 budgétées hors chapitre 16 (Remboursement d'emprunts), chapitre 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) et chapitre 040 (Opérations d'ordre de transfert entre sections) non compris les reports et les restes à réaliser : 231 966,91 €

231 966,91 € x 25 % = 57 991,73 € dont les besoins évalués pour environ 3 mois se répartissent comme suit :

Réhabilitation propriété chemin de Saquey (chapitre 21) : 0 €

Finalisation Aménagement de la Maison communale de Cadouin : 56 800,00€

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018 du budget annexe Parc communal de logements, M14 figurant ci-dessus.